

COMMUNE DE CHABANAIS

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 26 novembre 2019

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le procès-verbal de la précédente réunion, aborde l'ordre du jour.

I. Est acceptée le versement d'une subvention exceptionnelle à l'APEC de 98,10 € afin de régler la facture des boissons consommées au Café des Sports lors de la frairie de Pentecôte.

II. Il est décidé de demander une subvention auprès de la CAF pour l'installation de volets roulants à la MPE. Les travaux concernent la pose de stores (3 009 € HT) et l'électrification (799,20 €).

III. Est acceptée la création de 3 postes d'adjoints techniques. En effet, les deux agents en PEC au service technique seront prolongés par CDD de 6 mois à compter de janvier. Le 3^{ème} poste est créé pour un accroissement temporaire d'activités relatif à l'entretien des locaux communaux. Il correspond à une diminution d'un poste qui avait été créé pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 (de 33h15 à 26h).

IV. Suite au festival des jeux, le Conseil Municipal accepte de régler la facture relative à l'animation proposée par « La roulotte » pour un montant de 644,05 €.

V. Il est décidé de céder un terrain à Mayéras au profit de Monsieur GRANGER pour un montant de 800 €. Toutefois, il lui est précisé qu'aucune construction n'est possible.

VI. Est adopté le rapport sur le prix et la qualité de l'eau transmis par le SIAEP Nord Charente. Ce rapport est mis à la disposition du public à l'accueil.

VII. Dans le cadre du régime indemnitaire RIFSEEP mis en place depuis 2018, un complément indemnitaire annuel est prévu afin de valoriser l'engagement professionnel. Ce versement est fixé périodiquement au mois de décembre. Toutefois, ce versement est facultatif et n'est pas reconductible d'une année sur l'autre.

VIII. Est accepté le devis du SDEG pour procéder aux travaux d'effacement de réseaux dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg.

AFFAIRES DIVERSES

- Réflexions autour des problèmes récurrents de chauffage, notamment aux écoles.
- Le règlement périscolaire est modifié et un courrier sera transmis aux familles prochainement.
- Un courrier de réponse à un restaurateur demandant un panneau d'affichage sera envoyé pour solliciter une rencontre.
- La démission d'un adjoint a été acceptée par la Préfecture.
- Lecture est donnée d'un courrier d'une administrée signalant l'état de péril d'un bâtiment. Un courrier sera adressé au Tribunal pour mandater un expert.